

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mai 2020 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

**Présences par téléconférence :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance  
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

***Conformément à l'arrêté ministériel 2020-028 du 25 avril 2020, la séance municipale est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la Municipalité***

**2020-05-137 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2020

**2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 9 avril au 4 mai 2020

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs

3.2.1 Les Constructions GMP Inc. : acceptation et paiement de l'avenant de modification numéro 3 dans le cadre de la réfection de la structure portante à l'hôtel de ville

3.2.2 Les Constructions B. Martel: paiement du décompte progressif numéro 6 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

3.2.3 Dunton Rainville avocats : paiement de la facture numéro 358212 pour des services professionnels rendus / Dossier de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c., Nouvelle Autoroute 30 CJV s.e.n.c. et Ministre des transports du Québec

- 3.2.4 Groupe CIVITAS Inc. Arpentage et Ingénierie : paiement de la facture numéro 150716 pour des services professionnels rendus / étude de dégradation de la chaussée sur le chemin du Fleuve
- 3.3 Planitaxe (Éthier avocats Inc.) : mandat professionnel pour récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2020

#### **4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
  - 50, rue Saint-Thomas - lot 2 048 219 / galerie avant et haie
  - 14, rue Saint-Paul -- lot 2 047 306 / clôture
- 4.2 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels / Lot 2 046 398 (lots projetés 6 371 096 et 6 371 097– rue Danielle)
- 4.3 Commission de protection du territoire agricole : demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire et d'aires de travail temporaires - lots 2 048 409 et 4 438 717
- 4.4 Demande de modification du règlement de zonage pour permettre la création d'un lot avec l'usage H-1 sur une partie du lot 4 453 246

#### **5. Règlements**

- 5.1 Adoption du règlement numéro 395-13-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines normes relatives aux piscines, à l'implantation de certaines constructions, ouvrages et équipements; aux revêtements des poulaillers domestiques, serres domestiques et bâtiments accessoires agricoles; spécifier qu'un poulailler domestique n'est pas un bâtiment accessoire; retirer certaines normes pour les cafés-terrasses et la période prescrite pour l'abattage des frênes
- 5.2 Adoption du règlement numéro 452-2020 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en 6 districts électoraux
- 5.3 Adoption du règlement numéro 453-2020 (RMH 399-2020) relatif à la circulation
- 5.4 Adoption du règlement numéro 375-10-2020 modifiant le règlement numéro 375-2014 et ses amendements relatif au stationnement afin d'ajouter des interdictions de stationnement pour une durée limitée (RMH 330)
- 5.5 Adoption du règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes pour l'année 2020
- 5.6 Adoption du règlement numéro 455-2020 relatif au contrôle intérimaire concernant les usages et les constructions dans la zone I-1 du règlement de zonage numéro 395-2016
- 5.7 Adoption du règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux

#### **6. Affaires administratives**

- 6.1 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers

6.2 Réouverture des bureaux municipaux et de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis aux citoyens et visiteurs

## **7. Affaires municipales**

7.1 Mise à jour de la politique sur le partage des coûts relatif à des ouvrages mitoyens

7.2 Cession des terrains municipaux aux centres de services scolaires / demande de sursissions

7.3 Nomination de Serge Clément à titre de maire suppléant pour la période du 13 mai au 10 novembre 2020

7.4 Politique de consultation du Conseil local du patrimoine aux questions municipales

7.5 Modification des règles s'appliquant aux processus impliquant le déplacement ou le rassemblement des personnes

## **8. Ressources matérielles et immobilières**

8.1 Surfaces Sportives Prévost Inc. : contrat pour la fourniture et l'installation de lignes permanentes Permaligne

8.2 Simo : offre de services professionnels pour la mise à jour du modèle hydraulique et du carnet de route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc

8.3 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

8.4 Librairies Boyer Ltée : contrat pour la fourniture de mobiliers ergonomiques pour des postes de travail à l'hôtel de ville

## **9. Ressources humaines**

9.1 Rappel au travail de M. Marc-André Hébert, journalier temporaire / temps plein au Service des travaux publics

## **10. Service de sécurité incendie**

10.1 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2019 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie

10.2 Autorisation à déposer une offre pour l'achat d'habits de combat de la Municipalité de Pointe-des-Cascades

10.3 Offre d'achat pour la boîte Fibrobec de la camionnette incendie

## **Période des questions aux citoyens**

## **Parole au Conseil**

## **Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

## **2020-05-138 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-139 Acceptation des comptes du 9 avril au 4 mai 2020**

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 9 avril au 4 mai 2020 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

<b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>	<b>MONTANT PAYÉ</b>
▪ Paiement par chèques	59 015.27\$
▪ Chèques annulés	0\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	1 436 641.83\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	617 465.85\$
▪ Salaires versés – paies numéros 14 à 17	144 390.25\$
▪ Contribution de l'employeur	19 918.92\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

*M. Bernard Daoust demande le vote : Contre*

*Mme Aline Trudel : Pour*  
*M. Michel Proulx : Pour*  
*M. Serge Clément : Pour*

*M. Louis Thauvette : Pour*  
*M. Marcel Guérin : Pour*

*Résultat : 5 Pour et 1 Contre*

**Adopté sur division**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-05-140 Paiement de factures et décomptes progressifs**  
**Les Constructions GMP Inc. : acceptation et paiement de l'avenant de modification numéro 3 dans le cadre de la réfection de la structure portante à l'hôtel de ville**  
*Projet numéro 2018-400-02*

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-543 acceptant la soumission de Les constructions GMP Inc. pour la fourniture de matériel et main d'œuvre pour la réfection de la structure portante à l'hôtel de ville au coût de 24 960.51\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la nécessité de procéder aux travaux décrits à l'avenant numéro 3 afin de compléter une partie des travaux de réaménagement de l'accueil à l'hôtel de ville ;

ATTENDU la réception de l'avenant numéro 3 pour les soumissions 100-7r1, 100-14r1, 100-15,100-17,100-19,100-20 et 100-11r5 de l'entrepreneur ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement de l'avenant numéro 3 pour un montant de 49 960.47\$ (taxes en sus) à Les Constructions GMP Inc. pour la fourniture de matériel et main d'œuvre pour la réfection de la structure portante à l'hôtel de ville;

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-141 Paiement de factures et décomptes progressifs**  
**Les Constructions B. Martel: paiement du décompte progressif numéro 6 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal**  
*Projet numéro 2016-600-30*

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 mars 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme mdtp atelier d'architecture ;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 6 pour un montant de 293 760\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 32 640\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-142 Dunton Rainville avocats : paiement de la facture numéro 358212 pour des services professionnels rendus / Dossier de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c., Nouvelle Autoroute 30 CJV s.e.n.c. et Ministre des transports du Québec**

ATTENDU la résolution numéro 2015-08-314 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à engager des recours légaux afin d'obtenir des dédommagements en regard à la détérioration des chemins du Fleuve et Saint-Antoine causée par les travaux de construction de la nouvelle autoroute 30 ;

ATTENDU la réception de la facture intérimaire numéro 358212 de la firme Dunton Rainville avocats pour les services professionnels rendus dans ce dossier jusqu'au 31 janvier 2020 ;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'ACQUITTER la facture intérimaire numéro 358212 de Dunton Rainville avocats au montant de 20 276.27\$ (taxes en sus) pour les services professionnels rendus jusqu'au 31 janvier 2020 dans le dossier de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c., Nouvelle Autoroute 30 CJV s.e.n.c. et Ministre des transports du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-05-143 Groupe CIVITAS Inc. Arpentage et Ingénierie : paiement de la facture numéro 150716 pour des services professionnels rendus / étude de dégradation de la chaussée sur le chemin du Fleuve**

ATTENDU la résolution numéro 2015-08-314 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à engager des recours légaux afin d'obtenir des dédommagements en regard à la détérioration des chemins du Fleuve et Saint-Antoine causée par les travaux de construction de la nouvelle autoroute 30 ;

ATTENDU le mandat octroyé à Groupe CIVITAS Inc. Arpentage et Ingénierie pour la réalisation d'étude de dégradation de la chaussée sur le chemin du Fleuve entre le chemin Saint-Antoine et un point localisé à 300 mètres à l'ouest du numéro civique 502 ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 150716 de la firme Groupe CIVITAS Inc. Arpentage et Ingénierie pour les services professionnels rendus dans ce dossier ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 150716 de Groupe CIVITAS Inc. Arpentage et Ingénierie au montant de 6 688\$ (taxes en sus) pour la réalisation d'une étude de dégradation de la chaussée sur le chemin du Fleuve dans le cadre du dossier de la poursuite légale impliquant Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c., Nouvelle Autoroute 30 CJV s.e.n.c. et Ministre des transports du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2019-05-144 Planitaxe (Éthier avocats Inc.): mandat professionnel pour la récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services pour une mise à jour ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour toutes autres périodes suivantes;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Planitaxe (Éthier Avocats);

ATTENDU QUE la Municipalité versera à la firme pour le travail exécuté, une commission équivalente à 25%, calculée en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

DE MANDATER la firme Planitaxe (Éthier Avocats) relativement à la récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2020 et d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de services.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-145 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
Demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 21 avril dernier;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposés, pour les propriétés suivantes :

ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	DÉCISION
50, rue Saint-Thomas - lot 2 048 219	Galerie avant et haie	Acceptée
14, rue Saint-Paul -- lot 2 047 306	Clôture	Acceptée

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-146 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels / Lot 2 046 398 (lots projetés 6 371 096 et 6 371 097– rue Danielle)**

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 398 appuyée par le plan B9661-2 daté du 8 avril 2020, préparé par l'arpenteur géomètre, M. David Simoneau;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 398 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 371 096 et 6 371 097) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 9 560\$.

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 9 560\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur au rôle d'évaluation du lot affecté.

**Adopté à l'unanimité**



**2020-05-147 Commission de protection du territoire agricole : demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire et d'aires de travail temporaires - lots 2 048 409 et 4 438 717**

ATTENDU la demande d'Énergie TC préparée par l'ingénieur et agronome Réjean Racine de la firme UDA concernant une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire et d'aires de travail temporaires pour 2 options conformément à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) déposée le 16 avril 2020;

ATTENDU QUE la demande vise une utilisation temporaire, aux extrémités de l'emprise d'une conduite bénéficiant de droits acquis, selon l'option 1 ou 2;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 2 120 mètres carrés selon l'option 1 et 6 535 mètres carrés selon l'option 2;

ATTENDU les pratiques et mesures proposées pour conserver les capacités agricoles du terrain affecté par les travaux;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots affectés par les travaux et des lots voisins sera maintenu;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de conséquence négative sur l'utilisation agricole des lots affectés et des lots voisins au niveau des distances séparatrices en lien avec le contrôle des odeurs;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole touchée ne sont pas impactées;

ATTENDU QUE les ressources en eau et sol ne sont pas impactés;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en zone non agricole ailleurs sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme a recommandé l'appui de la demande d'autorisation lors de sa rencontre du 21 avril 2020;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'APPUYER la demande d'autorisation d'Énergie TC concernant une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole selon l'option 1 ou 2 pour l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire et d'aires de travail temporaires adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 2 048 409 et 4 438 717.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-148 Demande de modification du règlement de zonage pour permettre la création d'un lot avec l'usage H-1 sur une partie du lot 4 453 246**

ATTENDU la demande déposée par M. Pierre Labelle datée du 15 avril 2020 et appuyée par le plan de projet de lotissement préparé par l'arpenteur géomètre, M. David Simoneau déposé le 27 février 2020 ;

ATTENDU QUE le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection prescrit une aire de protection de 30 mètres autour d'un site de prélèvement d'eau d'un système d'aqueduc alimentant 21 personnes ou plus et au moins une résidence (site de prélèvement d'eau de catégorie 2) ;

ATTENDU QU'une étude hydrogéologique a été réalisée et que le Ministère confirme que l'aire de protection peut être réduite à 3 mètres avec l'autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère pour un débit journalier donné pour l'implantation d'un émissaire pluvial étanche ;

ATTENDU QUE l'augmentation du prélèvement au-delà de ce débit nécessiterait une nouvelle autorisation ;

ATTENDU la volonté de municipaliser ce puits ;

ATTENDU QUE le système d'aqueduc pourrait être prolongé dans le futur amenant un nouveau débit et une nouvelle aire de protection ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

DE REFUSER la demande de modification réglementaire de zonage pour permettre la création d'un lot avec l'usage H-1 sur une partie du lot 4 453 246.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-149 Adoption du règlement numéro 395-13-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines normes relatives aux piscines, à l'implantation de certaines constructions, ouvrages et équipements; aux revêtements des poulaillers domestiques, serres domestiques et bâtiments accessoires agricoles; spécifier qu'un poulailler domestique n'est pas un bâtiment accessoire; retirer certaines normes pour les cafés-terrasses et la période prescrite pour l'abattage des frênes**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite assurer la stricte concordance de son règlement de zonage au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite ajuster son règlement de zonage aux différents besoins identifiés;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 11 février 2020;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est déroulée le 12 mars 2020 à 19h conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déposé un rapport d'analyse le 13 mars 2020 indiquant que le premier projet de règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) actuel et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 14 avril dernier;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déposé un rapport d'analyse le 30 avril 2020 indiquant que le second projet de règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) actuel et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QU'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Municipalité à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 avril et du 12 mai 2020;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 395-13-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines normes relatives aux piscines, à l'implantation de certaines constructions, ouvrages et équipements; aux revêtements des poulaillers domestiques, serres domestiques et bâtiments accessoires agricoles; spécifier qu'un poulailler domestique n'est pas un bâtiment accessoire; retirer certaines normes pour les cafés-terrasses et la période prescrite pour l'abattage des frênes***

QUE le texte du règlement numéro 395-13-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-150 Adoption du règlement numéro 452-2020 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en 6 districts électoraux**

ATTENDU QU'après analyse du territoire et de la moyenne d'électeurs par district, la Municipalité désire modifier la délimitation territoriale des districts de manière à assurer un meilleur équilibre numérique entre eux en plus d'y conserver la plus grande homogénéité socio-économique possible;

ATTENDU QUE la Municipalité, par cette modification, respecte le nombre et les critères de délimitation des districts électoraux;

ATTENDU QUE la description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire;

ATTENDU QUE lorsque des voies de circulation ou cours d'eau sont mentionnés, cela sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente;

ATTENDU QUE l'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements résidentiels dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée et que le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), une dispense de lecture du règlement a été dûment donnée en même temps que l'avis de motion lors de la séance du 14 avril 2020 et que les membres ont déclaré avoir lu le règlement et ont renoncé à sa lecture ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance du 14 avril 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en 6 districts électoraux a été soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités le 20 avril 2020 et qu'aucune opposition au projet de règlement n'a été déposée;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 avril et du 12 mai 2020;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 452-2020 relatif à la division du territoire de la Municipalité en 6 districts électoraux***

QUE le texte du règlement numéro 452-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-151 Adoption du règlement numéro 453-2020 (RMH 399-2020) relatif à la circulation**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la pouvoir de faire des règlements relatifs à la circulation;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire remplacer la réglementation relative à la circulation;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance du 14 avril 2020 :

- 1) un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Bernard Daoust;
- 2) le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 avril et du 12 mai 2020;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 453-2020 (RMH 399-2020) relatif à la circulation***

QUE le texte du règlement numéro 453-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-152 Adoption du règlement numéro 375-10-2020 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 et ses amendements relatif au stationnement afin d'ajouter des interdictions de stationnement pour une durée limitée**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de limiter la durée des stationnements municipaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance du 14 avril 2020 :

- 1) un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Bernard Daoust;
- 2) le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 avril et du 12 mai 2020;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 375-10-2020 (RMH 330) modifiant le règlement  
numéro 375-2014 et ses amendements relatif au stationnement afin  
d'ajouter des interdictions de stationnement pour une durée limitée***

QUE le texte du règlement numéro 375-10-2020 soit annexé à la présente  
résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-153 Adoption du règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement  
numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et  
à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les  
obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de  
modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes  
pour l'année 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 14 janvier 2020 le  
règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes  
requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les  
obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 ;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et les  
implications économiques pouvant en découler pour la population en général,  
et pour les contribuables de la Municipalité des Cèdres, en particulier ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet, par  
règlement, au Conseil d'une municipalité locale, responsable de l'évaluation qui  
fait la perception de ces taxes, allonger le délai de paiement en fixant une autre  
date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements  
égaux;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil municipal d'alléger le fardeau  
fiscal des contribuables en repoussant l'échéance des 2e et 3e versements des  
taxes municipales ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M.  
Serge Clément à la séance ordinaire du 24 mars 2020;

[2] un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 avril  
2020;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au  
cours des séances du 24 mars, 14 avril et du 12 mai 2020;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de ***Règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes pour l'année 2020***

QUE le texte du règlement numéro 448-1-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-154 Adoption du règlement numéro 455-2020 relatif au contrôle intérimaire concernant les usages et les constructions dans la zone I-1 du règlement de zonage numéro 395-2016**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément aux articles 111 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité des Cèdres peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

ATTENDU QUE le 14 avril 2020, la Municipalité des Cèdres a signifié son intention d'adopter un règlement de contrôle intérimaire en vue de contrôler l'implantation des usages dans les constructions dans la zone I-1, tel qu'identifié au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements, jusqu'à ce que l'exercice de réflexion encadrant sa planification soit complété;

ATTENDU QUE la zone I-1 est identifiée à titre d'aire industrielle du complexe intermodal au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que les aménagements prévus pour sa venue ne sont pas en place;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel, à la séance ordinaire du 14 avril 2020;

[2] un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 avril 2020;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 avril et du 12 mai 2020;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de ***Règlement numéro 455-2020 relatif au contrôle intérimaire concernant les usages et les constructions dans la zone I-1 du règlement de zonage numéro 395-2016***

QUE le texte du règlement numéro 455-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-155 Adoption du règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux**

ATTENDU la rémunération actuelle des élus municipaux en vertu du règlement numéro 381-2014 et ses amendements établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité des Cèdres en vigueur depuis le 10 février 2015;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus stipule que le Conseil d'une municipalité fixe, par règlement, la rémunération de son maire et de ses autres membres;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus stipule que tout membre du Conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée dans un règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération, et ce jusqu'au montant maximal prescrit par ledit règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement en conformité à la Loi sur le traitement des élus;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Marcel Guérin, à la séance ordinaire du 14 avril 2020;
- [2] un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 avril 2020;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 avril et du 12 mai 2020;

ATTENDU QU'un avis public a été dûment publié conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux***

QUE le texte du règlement numéro 456-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**



**2020-05-156 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers**

ATTENDU la nécessité de désigner un signataire afin de compléter la demande de permis maritime auprès de la Commission des transports du Québec;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire dans le cadre de la demande de permis pour transport maritime de passagers;

QU'un chèque au montant de 289\$ (taxes incluses) soit émis pour la délivrance du permis maritime.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-05-157 Réouverture des bureaux municipaux et de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis aux citoyens et visiteurs**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a le pouvoir de décider quels services sont essentiels et dans quelle mesure les citoyens et visiteurs peuvent y avoir directement accès;

ATTENDU la réintégration progressive au travail des employés municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil juge essentiel l'accès des services suivants aux citoyens :

- Service administratif;
- Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis.

ATTENDU QUE les consignes de la santé publique, notamment celles sur la distanciation sociale et l'hygiène ont été mises en place afin d'assurer la sécurité tant des citoyens et visiteurs que des employés municipaux;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE le Conseil municipal décrète la réouverture des bureaux municipaux et de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis aux citoyens et visiteurs au 11 mai 2020, et ce selon les heures habituelles de bureau;

QUE l'accès des citoyens et visiteurs aux établissements municipaux est sur prise de rendez-vous seulement dans le respect du **niveau 2** des mesures sanitaires prévues au tableau des niveaux d'accès des bâtiments municipaux au public.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-158 Mise à jour de la politique sur le partage des coûts relatif à des ouvrages mitoyens**

ATTENDU l'adoption de la Politique sur le partage des coûts relatif à des ouvrages mitoyens le 28 août 2014;

ATTENDU la pertinence de modifier certaines modalités relatives à l'application de la politique;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve les modifications apportées à la Politique sur le partage des coûts relatif à des ouvrages mitoyens.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-159 Cession des terrains municipaux aux centres de services scolaires / demande de sursissions**

ATTENDU QUE l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel;

ATTENDU QUE depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de mesures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain;

ATTENDU QUE la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un immeuble à un centre de services scolaires pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire;

ATTENDU QUE les municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence le gouvernement du Québec aurait dû consulter sur ses intentions avant d'adopter les nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenu appropriées pour assurer le financement de l'éducation;

ATTENDU QUE dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs partout au Québec, notamment dans la Couronne-Sud, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants;

ATTENDU QUE plus d'une centaine d'écoles seront construites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2029;

ATTENDU QUE l'on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Couronne-Sud;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal estime que cette nouvelle obligation entrainera un impact financier non négligeable sur ses municipalités, lesquelles pourraient perdre environ 653 millions de dollars au cours des 10 prochaines années, soit 114,1 millions de dollars pour la Couronne-Sud;

ATTENDU QUE ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités aura un impact direct sur le compte de taxes foncières des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé;

ATTENDU les nombreuses représentations de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires et de prévoir dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de l'État, les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre responsable de la région de la Montérégie, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et aux députés, MRC et municipalités de la Couronne-Sud.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-160 Nomination de M. Serge Clément à titre de maire suppléant pour la période du 13 mai au 10 novembre 2020**

ATTENDU la pertinence de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

DE NOMMER le conseiller municipal, M. Serge Clément, à titre de maire suppléant pour la période du 13 mai au 10 novembre 2020.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-161 Politique de consultation du Conseil local du patrimoine aux questions municipales**

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un Conseil local du patrimoine en 2019;

ATTENDU la pertinence que le Conseil local du patrimoine soit consulté pour certaines questions municipales touchant des notions relatives au patrimoine;

ATTENDU la nécessité d'encadrer le processus consultatif par la création d'une politique;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de consultation du Conseil local du patrimoine aux questions municipales.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-162 Modification des règles s'appliquant aux processus impliquant le déplacement ou le rassemblement des personnes**

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, a adopté le 7 mai 2020 l'arrêté ministériel 2020-033 par lequel les dispositions municipales de l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 sont abrogées;

ATTENDU QUE le nouvel arrêté introduit plusieurs nouvelles dispositions, notamment en ce qui a trait aux procédures d'approbation référendaire et autres que référendaires;

ATTENDU QUE le Conseil peut maintenant décider, par résolution, de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU QUE le Conseil n'a plus à désigner la procédure comme étant prioritaire;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le Conseil municipal remplace les procédures autres que référendaires et référendaires par les procédures suivantes :

- **Règlement d'emprunt (assujetti à l'approbation référendaire) :**  
QUE la tenue de registre se fasse à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours.

- **Règlement d'urbanisme non assujéti à l'approbation référendaire :**  
QUE l'assemblée publique de consultation suivant l'adoption du projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.
- **Règlement d'urbanisme assujéti à l'approbation référendaire :**  
QUE l'assemblée publique de consultation suivant l'adoption du premier projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;  
  
QUE Les demandes de tenue de registre peuvent être transmises à distance en plusieurs envois distincts;  
  
QUE le cas échéant, la tenue de registre peut se faire à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours;  
  
QUE le cas échéant, la tenue du référendum doit se dérouler selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance et se termine selon les dispositions prévues à l'arrêté.
- **Dérogations mineures :**  
D'AUTORISER la tenue d'une consultation écrite de 15 jours pour aller de l'avant avec l'étude des demandes.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-163 Surfaces Sportives Prévost Inc. : contrat pour la fourniture et l'installation de lignes permanentes Permaligne**

ATTENDU la pertinence de procéder à l'installation lignes permanentes sur les deux terrains de baseball situés derrière le garage municipal et sur le terrain de soccer situé au parc des Colibris;

ATTENDU QUE la demande de prix auprès de Surfaces sportives Prévost; seul fournisseur de lignes permanentes au Québec;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs est favorable au projet;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de lignes permanentes à Surfaces sportives Prévost inc. au montant de 11 491.47\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 2020-933.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-05-164 Simo : offre de services professionnels pour la mise à jour du modèle hydraulique et du carnet de route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc**

ATTENDU QUE la Municipalité désire à mettre à jour le modèle hydraulique de son réseau d'aqueduc réalisé avec le logiciel Aquageo en 2017;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la mise à jour du modèle hydraulique et du carnet de route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc à Simo au montant forfaitaire de 11 995\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la proposition numéro 20200440.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-05-165 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce ;

ATTENDU QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat ») ;

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité des Cèdres doit conclure une entente avec la FQM ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité des Cèdres pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité des Cèdres, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres sachant qu'un retrait de la Municipalité après les résultats de l'étude implique un remboursement de 16 050\$ (taxes en sus) pour couvrir le coût de l'étude ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-166 Librairies Boyer Ltée : contrat pour la fourniture de mobiliers ergonomiques pour des postes de travail à l'hôtel de ville**

ATTENDU l'acceptation du dépôt du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité des Cèdres pour les années 2020, 2021 et 2022, qui présentait l'acquisition de mobilier de bureau ergonomique financé à travers le fond de roulement pour un montant de 10 000\$ par année sur ces 10 années ;

ATTENDU la rénovation et la réorganisation des espaces de travail du Service de l'urbanisme et de la réception afin de répondre aux besoins grandissants des citoyens ;

ATTENDU l'optimisation des espaces nécessitant le remplacement du mobilier existant par du mobilier plus fonctionnel et ergonomique ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat à Librairies Boyer Ltée pour la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier suivant au coût total de 9 500\$ (taxes en sus) :

- 3 postes de travail du Service de l'urbanisme au coût de 7 057\$ (taxes en sus) ;
- 1 poste de travail de la réception au montant de 1 547\$ (taxes en sus) ;
- 5 fauteuils ergonomiques au coût de 896\$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 10 ans pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-05-167 Rappel au travail de M. Marc-André Hébert, journalier temporaire / temps plein au Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-125 mettant à pied, de façon temporaire, certains employés municipaux dont M. Marc-André Hébert;

ATTENDU l'absence d'un employé municipal au Service des travaux publics pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE M. Hébert est disposé à reprendre ses fonctions;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'ENTÉRINER le retour au travail de M. Marc-André Hébert, journalier temporaire / temps plein au Service des travaux publics au 28 avril 2020.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-168 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2019 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie**

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ADOPTER le rapport annuel 2019 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres;



D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2019 et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce pour fins de transmission au ministre de la Sécurité publique.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-169 Autorisation à déposer une offre pour l'achat d'habits de combat de la Municipalité de Pointe-des-Cascades**

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades procède à la liquidation de ses équipements incendie;

ATTENDU le programme annuel pour le renouvellement des habits de combat de notre municipalité;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'acquérir certains habits de combat de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à déposer une offre pour l'achat d'habits de combat auprès de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tel que présenté aux membres du Comité incendie de Les Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-05-170 Offre d'achat pour la boîte Fibrobec de la camionnette incendie**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres s'est dotée, en 2016, d'une boîte Fibrobec pour son véhicule incendie 805;

ATTENDU QUE la boîte n'est plus requise par notre Service de sécurité incendie;

ATTENDU l'offre d'achat du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt pour l'achat de la boîte Fibrobec au coût de 8 000\$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

### **Période de questions allouée aux citoyens**

*Aucune question n'a été reçue à l'adresse courriel ni par téléphone tel qu'annoncé aux citoyens sur le site internet et le Facebook de la Municipalité des Cèdres*

### **Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### **2020-05-171 Levée de la séance ordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h32.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier